

Annnonce événementielle au sens de l'Art. 53 RC / Ad hoc announcement pursuant to Art. 53 LR**Communiqué de Presse / Press release****Airesis SA : SIX Exchange Regulation AG accorde une exemption temporaire dans le cadre du processus de radiation**

Clarens, Suisse, le 1er août 2025 – Airesis SA (l'Émetteur) annonce que SIX Exchange Regulation AG (SER) a accordé, en date du 31 juillet 2025, une exemption temporaire de certaines obligations d'annonces événementielles (annonces événementielles au sens de l'Art. 53 RC) et de diffusion, dont le rapport annuel 2024, dans le cadre du processus en cours de radiation des actions d'Airesis SA de la SIX Swiss Exchange.

La demande de l'Émetteur a été acceptée par SER sur la base de l'article 7 du Règlement de cotation (LR) comme suit :

- I. Airesis SA (l'Émetteur) est dispensée, jusqu'à la date effective de la radiation, au plus tard le 28 novembre 2025, de l'obligation de publier le rapport annuel 2024 (Art. 49 et suivants LR en lien avec les Art. 10 et suivants de la Directive sur le reporting financier [DFR] et l'Annexe 1, point 2.01 de la Directive sur les obligations de reporting régulier [DRRO]).**
- II. L'exemption mentionnée au point I n'entrera en vigueur qu'à la publication d'une annonce ad hoc. Celle-ci devra être publiée au plus tard le 4 août 2025 à 7h30, conformément au point III ci-dessous.**
- III. L'exemption prévue au point I ne sera effective qu'après la publication d'une annonce ad hoc conforme aux exigences applicables (Art. 53 LR en lien avec la Directive DAH), dans laquelle l'Émetteur informe qu'il bénéficie de cette exemption. Cette annonce devra contenir, de manière visible, l'intégralité des points I à III de la présente décision.**

Airesis SA: SIX Exchange Regulation AG Approves temporary exemption in connection with delisting process

Clarens, Switzerland, August 1st, 2025 –Airesis SA (Issuer) announces that SIX Exchange Regulation AG (SER) has granted, on July 31st, 2025, a temporary exemption from certain disclosure and publicity obligations in connection with the ongoing delisting process of Airesis SA shares from SIX Swiss Exchange.

The Issuer's request is granted by SER based on Art. 7 LR as follows:

- I- Airesis SA (Issuer) is exempted from the following disclosure and publicity obligation until delisting resp. 28 November 2025 at the latest: Publication of the 2024 annual report (Art. 49 et seqq. LR in connection with Art. 10 et seqq. Directive on Financial Reporting [DFR] and Annex 1 Ciph. 2.01 Directive Regular Reporting Obligations [DRRO]).**
- II- The exemption granted in para. I will become effective upon publication of an ad hoc announcement. The ad hoc announcement has to be published no later than 4 August 2025 at 7.30 am in accordance with para. III.**
- III- The exemption granted in para. I will only be effective after the publication of an ad hoc announcement in accordance with the ad hoc requirements (Art. 53 LR in connection with DAH), in which the Issuer informs that it has been exempted from the disclosure and publicity obligation listed in para. I. The ad hoc announcement shall contain, in a prominent position, the full wording of para. I-III of this request.**

A propos d'Airesis

Airesis est une société d'investissements basée à Montreux dont les actions sont cotées à la bourse suisse (SIX :AIRE). Elle participe activement à la gestion de ses participations tout respectant le caractère propre de chacune d'elles.

Clause de non-responsabilité

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui sont basées sur les hypothèses et prévisions actuelles de la direction d'Airesis. Ces déclarations impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient entraîner des résultats, des performances ou des réalisations réelles différemment de ceux exprimés ou implicites dans les déclarations prospectives. Airesis SA décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

About Airesis :

Airesis is an investment company based in Montreux, Switzerland, whose shares are listed on the Swiss Exchange (SIX :AIRE). The company takes an active approach in the management of its participation while respecting the individual character of each one.

Disclaimer

This press release contains forward-looking statements which are based on current assumptions and forecasts of Airesis' management. These statements involve known and unknown risks, uncertainties, and other factors that could cause actual results, performance, or achievements to differ materially from those expressed or implied in the forward-looking statements. Airesis SA disclaims any intention or obligation to update or revise any forward-looking statements, whether as a result of new information, future events, or otherwise.